

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2013
BRASSY

COMPTE RENDU



Membres : 25

Présents : 18

Excusés : 7

Date d'envoi de la convocation : 11 mars 2013

LE 20 MARS 2013, A 19H00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A BRASSY, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 11 MARS 2013.

Membres présents :

Michel PETETIN, Robert SAUTEREL (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACANVILLE (Brassy), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN (Empury), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Alban BOURGEOT (Dun-les-Places), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Michel NICOT (St Martin du Puy)

Excusés :

Jean Marc BOURGEOT, Jean Pierre LACROIX, (LORMES) , Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Christian OPIOLA (Saint Martin du Puy)

Procurations : Bernard PLEUTIN à Thomas PLOUVIN, Christian PAUL à Fabien BAZIN, Maurice THEVENIN à Alban BOURGEOT

ORDRE DU JOUR :

- 1° Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion
- 2° Débat d'orientations budgétaires
- 3° Point sur les bâtiments communautaires
- 4° Préparation des travaux de voirie : maîtrise d'œuvre, calendrier des travaux
- 5° Point sur les réhabilitations du SPANC
- 6° Gestion des ressources humaines
- 7° Questions diverses

1/ Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion

BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	19 535,18			5 772,13	19 535,18	5 772,13
Operations de l'exercice	1 568 545,07	1 941 659,75	893 635,24	388 553,82	2 462 180,31	2 330 213,57
TOTAUX	1 588 080,25	1 941 659,75	893 635,24	394 325,95	2 481 715,49	2 335 985,70
Résultats de clôture		353 579,50	499 309,29		145 729,79	
Restes à réaliser			219 550,00	321 835,00	219 550,00	321 835,00
TOTAUX CUMULES		353 579,50	718 859,29	321 835,00	726 421,81	675 414,50
RESULTATS DEFINITIFS		353 579,50	397 024,29		43 444,79	

Sur le budget général, qui a permis de dégager plus de 2.5 M € de dépenses et de recettes, le déficit cumulé est donc passé en section d'investissement de 274 000 € en 2008 à 74 500 € en 2011 avec les restes à réaliser. Il est aujourd'hui de 43 444.79 €

L'exécution 2012 a permis de dégager un solde excédentaire de 21 000 € environ si l'on l'extrait de la reprise du déficit cumulé.

La section de fonctionnement est naturellement excédentaire de 353 000 €, mais une très grande partie de cette somme a été affectée à la voirie en section d'investissement. Elle est donc en réalité proche de l'équilibre.

Budget Annexe des Ordures Ménagères

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		1 454,09		15 741,63		17 195,72
Operations de l'exercice	684 646,84	727 252,06	49 132,82	70 269,04	733 779,66	797 521,10
TOTAUX	684 646,84	728 706,15	49 132,82	86 010,67	733 779,66	814 716,82
Résultats de clôture		44 059,31		36 877,85		80 937,16
Restes à réaliser			33 700,00		33 700,00	
TOTAUX CUMULES		44 059,31	33 700,00	36 877,85	33 700,00	80 937,16
RESULTATS DEFINITIFS		44 059,31		3 177,85		47 237,16

Sur le budget des ordures ménagères, les résultats révèlent un excédent de la section de fonctionnement de 44 059.31 € et un excédent de la section d'investissement de 3 177.85 €.

Cependant, pour être sincère, il faut souligner le fait que le budget annexe des ordures ménagères, depuis 10 ans, est marqué par un retard de paiement des factures de traitement des déchets ménagers non recyclables au SIEEEN, de l'ordre de 6 à 8 mois.

Il faudra sans doute dans les années qui viennent travailler à une régularisation progressive de ce retard de paiement.

Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
--	----------------	----------------	----------

LIBELLE	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	2992,67		13 221,67		16 214,34	
Operations de l'exercice	57 542,60	67 158,46	40 961,64	32 489,00	98 504,24	99 647,46
TOTAUX	60 535,27	67 158,46	54 183,31	32 489,00	114 718,58	99 647,46
Résultats de clôture		6 623,19	21 694,31		15 071,12	
Restes à réaliser				10 400,00		10 400,00
TOTAUX CUMULES		6623,19	21 694,31	10 400,00	13 658,22	10 400,00
RESULTATS DEFINITIFS		6623,19	11 294,31		4 671,12	

Le solde général présente un excédent en section de fonctionnement de 6623.19 €, et un déficit de la section d'investissement de 11 294.31 € soit un résultat global proche de l'équilibre.

Pour rappel, les tarifs des diagnostics sont les plus faibles du département de la Nièvre avec 49 €.

D'autre part, progressivement, le budget va monter en charge avec la réalisation des travaux de réhabilitation, cette année Brassy et St André en Morvan, et nous l'espérons, dans la continuité, sur Bazoches, St Martin du Puy et Chaux.

Pour la zone d'activité, les résultats sont les suivants :

Budget Annexe de la Zone D'activité

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		266,59		2 451,49		2 718,08
Operations de l'exercice						
TOTAUX		266,59		2 451,49		2 718,08

En version consolidée, les 4 budgets présentent désormais un excédent symbolique de l'ordre de 3 252 €.

Si le déficit cumulé s'est fortement réduit, il reste à poursuivre une politique très rigoureuse d'économies.

2° Débat d'orientations budgétaires

1° Budget Général : Un budget désormais consolidé suite à une politique d'économies et de valorisation très forte

En 2011 et 2012, le vote du budget avait permis de réaliser trois grandes sources d'économies :

-Lutter contre le décalage de paiement des factures, qui s'élevait à environ 100 000 €. Ce travail est réalisé à environ 70 % en 2011 et quasiment à 95 % pour l'année 2012 (avec un décalage de versement d'une part de la subvention au centre social de 3 mois). La situation est donc désormais quasiment rétablie.

-Faire des économies de fonctionnement à service constant par la renégociation des **emprunts**, la prise en charge du secrétariat de l'école de musique en régie.

-La valorisation des salaires en particulier de nos partenaires actifs, comme le Comité de Développement, avec l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce et le

programme d'accueil des nouveaux arrivants avec le programme Massif Central : environ 20 000 € ont pu être économisés.

Ces économies ont permis de limiter la hausse des impôts pour la mise en place de la compétence voirie à 400 000 € contre 437 000 € HT nets d'investissement, sans compter environ 180 000 € de subventions mobilisées sur le programme (département et fonds européens) des routes stratégiques du bois.

En 2013, le même souci sera porté pour apporter une vigilance importante au budget.

Les nouvelles dépenses seront calculées sur les bases de 2012, avec les nouveaux éléments suivants :

- **L'arrêt des dépenses et recettes de transport scolaires le département ayant repris la gestion directe à partir du 1^{er} septembre 2012 (sauf gestion directe pour le transport des Lormois au collège, et gestion du transport à la demande de la ligne Dun-les-Places/St Saulge).**

Les recettes seront calculées, elles aussi, sur les bases de 2012, avec :

-D'une part des taux de fiscalité inchangés ou, à débattre, une augmentation des taux basée sur l'inflation (1.6 %), l'effet base jouant sur environ 20 000 €

-Une augmentation attendue de la DGF de 36 000 €.

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement seraient ainsi de l'ordre de 1 775 000 €, dont 430 350 € de virement à la section d'investissement, essentiellement pour financer les travaux d'investissement de voirie (410 000 € HT de réservés en investissement).

Les grandes lignes étant posées, le détail des dépenses et recettes de fonctionnement peuvent se décliner ainsi :

a) Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 1 775 000 € environ de dépenses et de recettes, dont 1 344 000 € hors virement à la section d'investissement.

Les dépenses :

Elles sont en baisse globales de 223 000 €, ce qui s'explique en partie par la disparition des dépenses de transport scolaire du collège reprises par le Conseil Général (environ 255 000 € en 2012), soit une hausse nette de 32 000 € (+ 2.38 %)

-Dépenses de fonctionnement courant : 230 300 € contre 482 830 € (- 252 000 €)

Par rapport à la gestion 2012, peu de changements, hormis les transports scolaires.

Il est prévu 53 000 € pour le fonctionnement de la voirie (enrobé, point à temps).

Une somme de 10 000 € est prévue pour l'OCMACS avec le financement du Conseil individuel et collectif des artisans/commerçants, et 5 200 € sur la communication marchés locaux. C'est un coup de pouce à l'enjeu très important de la consommation locale mais aussi à la recherche de solutions pour moderniser les entreprises, et pour certaines, de trouver des repreneurs dans de meilleures conditions.

D'autre part, la CCPM a perdu le contentieux engagé en première instance avec l'entreprise SUREAU sur la reprise de l'ancien tracteur. Malheureusement, nous devons inscrire une somme de 14 000 €.

Il faut préciser que, au départ, la reprise du tracteur était moins disante de 6 000 €, et que, malgré tout, le juge a débouté l'entreprise des dommages et intérêts.

Hormis cela, on constate plutôt une légère baisse des dépenses, grâce à la politique d'économie de fonctionnement engagée depuis 4 ans. Il est prévu 5 000 € frais de location de mini pelle, la CCPM pouvant peut être en acquérir un tracteur de remplacement cette année en cas de panne.

-Dépenses de personnel : 204 200 € contre 193 000 € (OCMACS, programme nouveaux arrivants subventionnés)

Elles sont en légère hausse, avec l'embauche de 2 emplois d'avenir, subventionnés à 75 % par l'Etat. Pour le reste, le congé maternité de Justine BOUTEILLE MARECHAL, Secrétaire Générale (entre juin et novembre) devrait être compensée par l'arrivée d'un ou d'une stagiaire, indemnisée, et par une augmentation souhaitable du nombre d'heures d'Agnès BAILLY.

-Chapitre 65 sur les dépenses diverses qui concernent essentiellement les financements attribués à la vie associative

En 2012, il était inscrit une somme de 320 000 € au BP. Toutefois, nous n'avons pas versé l'intégralité de la subvention au centre social, ce qui a diminué d'autant le total du chapitre constaté, à 261 000 €.

Il est proposé d'inscrire une somme à la hausse, à 280 000 €, même s'il restera encore 28 000 € de solde pour les années à venir, sachant que ce solde était de l'ordre de 80 000 € en 2008.

Le total de la somme inscrite pour le centre social est donc de 170 000 €, dont 158 000 € au titre strictement de 2012. Nous touchons 84 000 € de recettes CAF/MSA, et 10 000 € des Communes de Lormes et de Brassy pour la pause méridienne, soit 76 000 € nets, dont 53 000 € au titre de la convention renouvelée en 2012, et 23 000 € d'arriérés.

-Comité de Développement : 25 000 € (plus 16 000 € en coût de personnel valorisé), avec des recettes grâce à l'OCMACS (9 000 €) et au programme des nouveaux arrivants.

-Office de Tourisme : 40 000 € à 44 000 € (7 000 € est perçu en Taxe de Séjour), à ajuster

-Bassin Pédagogique : 3 400 à 4 000 €

Et le montant proposé pour l'ensemble de la vie associative, portée par des bénévoles :

-L'enveloppe prévue –à 3 000 € près environ- est de l'ordre de 50 000 €, en hausse.

Cette année, en effet, deux événements majeurs se produisent :

-La Coupe de France de course de Côte à Lormes. Une subvention exceptionnelle est indispensable
-Les championnats de France de Canoë Kayak à Chaux, là également, une subvention exceptionnelle est indispensable

Par ailleurs, les collégiens partent en Irlande, les Communes ont été sollicitées, la CCPM pourrait faire l'appoint avec une aide de 2 000 €.

Nous proposons naturellement la poursuite des aides aux associations, composées au total de centaines de bénévoles, comme **les nuits musicales de Bazoches**, le **festival de Lormes**, la poursuite des partenariats engagés avec le **cinéma à Dun les Places** et l'association de loisirs, le festival **poésie de Bazoches**, le club d'escalade cantonal basé à **Empury**, le **salon du livre de St André en Morvan**, la saison culturelle de **Clin d'œil** à Brassy (réduite à un événement, d'où une subvention en légère baisse), le championnat de Bourgogne de **VTT à Dun les Places**, le club **cantonal de football** des jeunes, la compagnie **du Globe de St Martin du Puy**, le club **Kayak** cantonal, la rencontre **DREAM qui renforcera sa présence sur le canton** et, peut être un ou deux nouveaux partenariats en cours de discussion (demande du festival de la Cour Denis par exemple).

Il faut noter sur ce chapitre que la CCPM a dû inscrire en 2012 des créances irrécouvrables, après moult poursuites, sur le 48 rte d'Avallon (société en faillite) et sur les loyers 2007 du Domaine de Velotte. Il n'y a plus, à ce stade, de risques majeurs, sauf la société Slide Contrôle actuellement en

difficultés, et avec laquelle nous avons engagé une démarche d'accompagnement. Tous les autres locataires payent normalement.

Enfin, une économie de 5 000 € est réalisée sur la rationalisation des dépenses de RESO (école de musique), avec 32 000 € de dépenses globales (contre 35 000 € en 2011), et surtout 10 000 € de recettes directes des familles, avec près de 60 inscrits (record depuis la création, avec notamment l'atout de la maison des associations, et la gestion directe du secrétariat), soit un coût net de cette activité de 22 000 € contre 30 000 € en 2008.

-Pour les emprunts, la somme est en baisse (72 000 €, contre 74 000 € en 2012, et 76 000 € en 2011), ce qui montre l'effort engagé sur la ligne de trésorerie. Par ailleurs, une nouvelle démarche de renégociation des emprunts va être engagée.

-Il n'a pas été provisionné à ce stade en dépenses imprévues, à ce stade.

Enfin, le FNGIR est prévu stable à 206 000 €.

b) Les recettes

Les recettes sont prévues en baisse de 166 000 €.

Le département ne versera plus la compensation sur les transports scolaires (- 250 000 €).

Dans le détail, on peut noter :

Chapitre 013 : remboursement sur charges et salaires : + 29 000 €

-Une hausse des remboursements sur salaires, avec la prise en charge du congé maternité de Justine BOUTEILLE-MARECHAL par la CPAM (subrogation), la prise en charge de deux emplois aidés en emploi d'avenir.

-Chapitre 70 : recettes sur les activités

Pas de changements majeurs

-Chapitre 042 : amortissements

Pas de changements majeurs

-Chapitre 73 : recettes fiscales et Fond de péréquation : + 29 000 €

On constate une hausse prévisionnelle de 20 000 € sur les impôts directs due à l'augmentation naturelle des bases. Un débat pourra s'engager sur une éventuelle hausse des taux correspondant à l'inflation (voir plus loin, présentation des marges de la section d'investissement)

Le FPIC devrait normalement passer à 10 000 €, d'après nos renseignements, mais cela est encore à vérifier.

-Chapitre 74 : Dotations et participations : - 212 000 € (dont - 252 000 € du département sur les transports scolaires, soit une hausse nette de 40 000 €)

L'opération « transfert de compétence voirie » pourrait commencer à porter ses fruits. Une hausse de 36 000 € de la DGF est envisageable cette année. Elle devrait normalement être suivie d'une hausse supplémentaire de 36 000 € en 2014, soit + 72 000 € en deux ans, soit l'équivalent de 9 € par habitant dès cette année. Cependant, il faut attendre la notification des dotations début avril.

En principe, des recettes supplémentaires devraient alimenter l'opération OCMACS en fonctionnement.

Les recettes du département sont exclusivement sur le FDT (50 000 €) et le transport à la demande (7 000 €).

Il est inscrit une somme de 84 000 € pour la CAF/MSA, somme garantie, avec, peut être, une régularisation de fin d'année mais peu probable à ce stade et tout au moins non identifiée.

Chapitre 75 : Revenus des immeubles : - 11 000 € .

La situation difficile que connaît l'entreprise Slide Contrôle nous contraint à proposer un moratoire pour l'année 2013. A l'issue de plusieurs mois de réflexion partagée, nous verrons de quelle manière orienter l'entreprise, l'activité, et le bâtiment. L'activité de loisirs motorisés connaît en effet une forte crise avec une diminution par deux des prestations depuis 3 ans au niveau national.

Pour le reste, les loyers sont perçus. En ce qui concerne le Domaine de Velotte (voir les délibérations proposées), l'entreprise progresse avec un chiffre d'affaires de 113 000 € en 2012, et un CA déjà acquis de 82 000 € pour 2013, soit une prévision de CA de 130 000 €. Le loyer étant assis sur une part en partie variable, une hausse devrait commencer à se manifester.

Les produits exceptionnels comprennent les remboursements des budgets annexes sur le fonctionnement de la CCPM (bâtiment, chauffage, logistique).

L'autofinancement, dans ces conditions, est de 430 350 €, dont 410 000 € (HT) seront inscrits en investissement sur la voirie (27 000 € TTC en point à temps, 20 000 € en entretien courant).

2° Section d'investissement :

Afin d'analyser la capacité net d'autofinancement, il faut procéder au calcul suivant :

Virement à la section d'investissement hors voirie : 20 000 € (soit 430 000 € - 410 000 €)

Dépenses d'amortissement : 56 537 €

Recettes d'amortissement : 196 083 €

Soit en Solde : + 139 546 €

Dépenses de remboursement du capital de la dette : - 96 300 €

Total net de l'année comptable : + 63 246 €

Déficit reporté net : 43 444 €

Total net disponible pour 2013 : 19 802 €.

Rappel pour le BP 2012 : + 68 313 € pour l'année comptable, mais avec 65 437 € de déficit reporté, le total net disponible était de 2 876 €

On le voit bien, la capacité nette d'investissement est encore très faible. Pour autant, les efforts qui ont permis de réduire le déficit de la section d'investissement alors de - 273 000 € en 2008 à - 44 000 € en 2012, permettent d'envisager, sans doute, une année 2014 meilleure.

Sans déficit reporté, la capacité d'investissement de la CCPM serait de 63 246 €. Il faut travailler à réduire encore ce déficit reporté, et peut envisager qu'il soit proche de 0 € à la fin de l'année 2013.

Il faut rappeler, enfin, que dans un contexte terriblement tendu pour les finances publiques, la CCPM n'a pas renoncé à faire son travail d'investissement dans le domaine économique, touristique et social durant ces années.

Par ailleurs, un travail de renégociation des emprunts avait été engagé en 2010. Il avait permis de réduire la charge de l'annuité d'emprunt de 20 000 € par an.

Une nouvelle négociation va être proposée aux banques, le total des emprunts actuellement en cours étant le suivant :

BUDGET GENERAL								
BANQUE	OBJET	TAUX	CAPITAL RESTANT	Date extinction	Annuité cap	Annuité int	Total	Échéance
Caisse Epargne	Velotte	5,30	78 904,97 €	25/10/2019	9 843,95 €	3 945,13 €	13 789,08 €	Mensuelle
	Boulangerie Dun	5,50	11 837,67 €	25/01/2016	3 156,03 €	608,27 €	3 764,30 €	Semestrielle
	Acquisition matériel	2,85	39 954,43 €	25/07/2020	4 674,92 €	1 089,04 €	5 763,96 €	Trimestrielle
	Etang du Goulot	3,70	136 713,06 €	25/05/2030	5 666,92 €	4 980,36 €	10 647,28 €	Trimestrielle
	Enveloppe CDC	4,56	95 000,00 €	01/06/2027	4 550,34 €	4 332,00 €	8 882,34 €	Annuelle
Dexia	Multi service Marigny	4,88	118 959,17 €	01/01/2028	5 077,59 €	5 805,21 €	10 882,80 €	Annuelle
	Rue Paul Barreau	4,23	32 818,42 €	01/02/2020	3 953,83 €	1 326,05 €	5 279,88 €	Trimestrielle
	Garage Dun	3,94	89 941,04 €	01/05/2021	8 227,56 €	4 308,18 €	12 535,74 €	Annuelle
Crédit Agricole	Velotte	4,15	807 661,15 €	06/06/2028	37 979,39 €	32 901,97 €	70 881,36 €	Trimestrielle
	Acquisition tracteur	1,72	35 591,65 €	30/03/2017	6 877,63 €	612,18 €	7 489,81 €	Annuelle
Banque populaire	Emprunt équilibre 2008	5,48	42 660,24 €	29/03/2018	6 196,34 €	2 337,78 €	8 534,12 €	Annuelle
		TOTAL	1 490 041,80 €		96 204,50 €	62 246,17 €	158 450,67 €	
BUDGET ORDURES MENAGERES								
Caisse Epargne	Camion OM 2	3,37	112 142,86 €	25/07/2017	22 428,57 €	3 779,21 €	26 207,78 €	Annuelle
Dexia	Benne bio déchets 1	4,74	38 761,44 €	01/05/2016	9 027,94 €	1 837,29 €	10 865,23 €	Annuelle
Crédit agricole	Déchetterie	5,05	56 060,18 €	09/12/2022	4 426,66 €	2 748,10 €	7 174,76 €	Trimestrielle
		TOTAL	206 964,48 €		35 883,17 €	8 364,60 €	44 247,77 €	

Les emprunts en gras sont proposés en renégociation.

Le total de la section d'investissement est équilibré à hauteur de 2 000 000 € environ, y compris les restes à réaliser.

Le budget 2013 présente donc les programmes en cours ou à achever :

- Continuation du programme d'investissement de l'OCMACS pour les marchés de producteur (achat de tentes et matériel pour les marchés et les commerçants), reversement de subventions d'investissements (avec recettes de l'Etat) pour les aides directes aux entreprises
- Travaux du télé centre de Lormes (financement : 77 % du HT)
- Finalisation de l'écriture des textes sur la partie cheminement extérieur du projet de création « Dun les Places, notre mémoire » (financement : 70 % du HT)
- Achat d'un logiciel pour la bibliothèque intercommunale (financement : 70 %, dont une partie de FDT déjà perçue)
- Mise en place d'une nouvelle piste de VTT/FTT au Breuil (Dun les Places), le financement est de 70 %
- Travaux de voirie pour 410 000 € HT, soit 490 000 € TTC, avec en sus une somme complémentaire selon obtention de subventions. Cela représentera plus de 15 km de réfection totale de voirie, voire un peu plus si possible.
- L'inscription d'une somme de 20 000 € en réserve pour l'acquisition d'un tracteur en cas de panne.
- L'inscription d'une somme de 10 000 € sur la participation au projet des chemins de mémoire porté par le Parc du Morvan (total de la contribution demandée : 20 000 €)
- Travaux à l'étang du Goulot et au 44 Rue Paul Barreau : 8 500 € à faire financer par des subventions

Enfin, une réflexion va se réengager sur le projet de maison de santé dès que possible.

Il est à noter bien sûr la réalisation du projet d'aménagement d'un bâtiment économique (menuiserie) sur la zone d'activité (sur le budget annexe), le porteur de projet de bois bûches ayant décidé de geler le projet à l'heure actuelle.

Compte tenu des équilibres budgétaires de la section d'investissement, un emprunt d'équilibre est proposé, essentiellement en considération des investissements économiques générateurs de recettes réalisés au télé centre.

Pour rappel, la DGF devrait encore augmenter de 36 000 € en 2014.

On note que, globalement, le débat porte sur un montant réel, mais non déterminant sur les finances de la CCPM qui sont en amélioration.

2° Budget Annexe des Ordures Ménagères : des problèmes d'équilibre structurels atténués par une amélioration des tonnages, des solutions encore à approfondir pour bien maîtriser la situation

Compte tenu de la politique mise en place avec succès depuis plusieurs années, la baisse du tonnage constatée est désormais bien inscrite dans la durée. Le chiffre d'économie de 450 T par an (soit 40 %) a atteint un plancher. Il représente environ 50 000 € d'économies par an, toutes choses égales par ailleurs. Celui-ci peut encore s'abaisser avec l'adoption de mesures nouvelles, comme par exemple la collecte en porte à porte des sacs jaunes, un meilleur contrôle des sacs, une action de prévention accrue auprès des usagers.

A cette économie s'ajoute une amélioration des aides au tri sélectif (montant encore à affiner), ce qui validerait la dynamique vertueuse.

Cependant, le Budget Annexe est touché par deux problématiques :

-La première concerne les arriérés de paiement sur l'enfouissement des déchets, datant de plus de 10 ans, avec des retards de plusieurs mois de paiement au SIEEEN. Cela représente environ 100 000 €. Cette situation n'est absolument pas nouvelle, mais elle ne s'est pas améliorée.

-La seconde concerne le poste d'achat des sacs roses, verts et jaunes. Environ 45 000 € doivent être consacrés chaque année à cette action, car les sacs sont donnés aux habitants, ce qui, par ailleurs, permet de redonner du pouvoir d'achat, de l'ordre de 20 € par foyer par an.

Enfin, la fiscalité a baissé de 30 000 € en 2010 (hors évolution des bases), et les taux n'ont pas augmenté depuis.

La conjugaison de la baisse de la fiscalité, et du coût des sacs, est donc de 75 000 € par an, soit 32 € par foyer.

Cette baisse globale est donc à peine équivalente aux économies réalisées sur le tonnage.

Dans le même temps, de nombreux postes continuent d'augmenter

-Le prix de la Tonne avait augmenté en 2012 de 10 %, du fait de la TGAP.

-Le prix des carburants continue à augmenter

-La déchetterie, gratuite, voit son budget également augmenter.

Pour autant, il serait sans doute dangereux d'augmenter brutalement la fiscalité, sans avoir réellement terminé d'évaluer les nouvelles mesures que nous souhaitons généraliser en 2013, afin d'être dans une dynamique stable pour les prochaines années :

-Généralisation de la politique des sacs jaunes. Comme nous l'avons vu, celle-ci peut permettre de faire baisser le coût des levées des containers (100 € la levée), de diminuer les coûts des refus de tri,

de faire de nouveau baisser le tonnage des déchets ultimes, d'améliorer les aides ADELPHE à la valorisation des déchets

- Meilleur contrôle des sacs, avec un ambassadeur du tri à mi temps, une politique de meilleur management du personnel (consignes de travail écrites, évaluation mensuelle des résultats)
- Rationalisation de la déchetterie, avec la carte magnétique, une revue générale des marchés d'évacuation des déchets

En définitive, une hausse de fiscalité non étayée par des résultats réellement évaluées pourrait être contre productive par rapport à tout l'effort de tri demandé à la population, et celle-ci pourrait alors être mieux ajustée en 2014 ou 2015, voire même minimisée si les résultats sont réellement meilleurs. Il faut arriver à économiser 30 000 € à 50 000 € par an, pour réajuster durablement le budget sous 3 ans. Cela représente par exemple :

- 100 T supplémentaires de déchets ultimes : 30 000 €, objectif difficile à atteindre en soi, mais peut être la moitié est envisageable
- 100 levées de containers économisées : actuellement il y a 18 points propreté susceptibles d'être impactés par la réforme sur les sacs jaunes, soit 36 containers concernés par la réforme des sacs jaunes, avec une économie possible d'une levée par mois par container soit $36 \times 12 \times 100 \text{ €} = 43\,000 \text{ €}$ par an (en année pleine bien évidemment)

Il faudra donc bien étudier les retombées positives de cette réforme. C'est dans ce contexte qu'est présenté le budget.

a) Section de fonctionnement :

Le budget des ordures ménagères est prévu en équilibre en fonctionnement à hauteur de 795 068 € environ, contre 684 000 € en dépenses exécutées en 2012.

Cela représente une hausse tendant à régulariser partiellement certaines dépenses.

On notera, principalement :

- Une hausse des dépenses des containers avec des factures de 2012 à honorer, le fonctionnement de la déchetterie. Pour 2014, ce poste pourrait être en baisse, et peut être même que la baisse devrait s'amorcer en cours d'année 2013. Ce poste serait ainsi régulariser pour engager 2014.
- Une hausse des dépenses de personnel, car nous avons embauché un emploi d'avenir. Cette hausse est compensée par les recettes de l'Etat.
- une hausse des dépenses de contribution aux organismes, afin de régler un petit peu plus de factures de traitements des déchets au SIEEEN, 191 000 € contre 163 000 € en 2012 (au total il faudrait inscrire environ 270 000 € pour être à peu près dans les délais de paiement, soit une différence structurelle de 100 000 € comme indiqué plus haut)

En recettes, une hausse des recettes de l'Etat pour la prise en charge de l'emploi d'avenir, une stabilité des aides de l'ADELPHE en attendant une amélioration pour 2014.

La question de la fiscalité, proposée stable, est donc aussi importante à traiter dans une logique de bonne gestion que dans une logique pédagogique pour les habitants, a fortiori dans une période extrêmement difficile au niveau du pouvoir d'achat. En résumé, il faut être très exigeant sur la qualité du tri des déchets, et en retour, apporter une réponse positive au niveau de la fiscalité.

En section d'investissement, deux investissements sont proposés :

- En restes à réaliser la construction de deux travées supplémentaire au bâtiment de Brassy, saturé. Les travaux doivent commencer dans les prochaines semaines
- En nouvelles dépenses, la construction d'un hangar pour la benne à ordures ménagères. Le coût d'objectif initial était de 300 000 € lors des premières études. Désormais, grâce à la mutualisation avec le département, on s'orienterait vers un coût d'objectif de l'ordre de 100 000 € HT, financé grâce à l'épargne (à moitié), et à un emprunt de 57 000 € (encore à ajuster), sur dix ans. Cet emprunt serait remboursé grâce aux économies dégagées sur le fait que la CCPM va verser une ultime annuité

au SIEEEN pour la route d'accès au quai de transfert de Corbigny, cette annuité s'élevant à 6 650 € pour l'année 2013.

Enfin, la CCPM doit s'acquitter du paiement des cartes magnétiques de la déchetterie, soit 8 300 €, avec une recette de subventions de 4 565 € (soit un coût net de 3 800 €, 1.50 € par foyer fiscal), ce qui correspond à une dépense exceptionnelle, et à l'acquisition de quelques containers.

3° Budget du SPANC : fin des diagnostics, augmentation des études et des opérations d'investissement

Le budget du SPANC se chiffre à 30 000 € en fonctionnement et 593 600 € en investissement.

Il est prévu dès lors environ 400 à 500 diagnostics sur 2013, notamment pour Lormes et Pouques Lormes, plus les diagnostics des transactions et des maisons neuves.

Pour rappel, les diagnostics sont aidés à hauteur de 60 % par l'agence de l'eau, (60 % de 49 €, soit 29 € par diagnostic), ce qui permet, avec en plus une gestion très rigoureuse (emploi aidé de secrétariat) d'être la collectivité la moins chère du département.

En investissement, les communes de Brassy et de St André sont concernées par une opération d'une soixantaine de réhabilitations. Les communes de Chalaux, Bazoches et St Martin du Puy par une bonne centaine d'études détaillées à la parcelle, aidées elles aussi à 60 % par l'agence de l'eau.

Par la suite, nous espérons encore mobiliser des financements de l'agence de l'eau pour mailler les 10 communes d'opérations de réhabilitation.

4° Budget de la Zone d'activité : construction d'un bâtiment économique (menuiserie)

A ce stade, l'Avant projet détaillé n'est pas terminé. Compte tenu du retrait de l'entreprise de fabrication de bûchettes, le projet concerne à ce stade l'aménagement d'une menuiserie, chiffré pour le moment à 350 000 € TTC, soit 292 000 € HT, attention ce chiffrage n'est pas du tout définitif. Les financements s'élèvent à 50 %, soit 146 000 €, un emprunt sur 20 à 30 ans serait à effectuer.

Conclusion :

Au total, les dépenses et recettes s'élèverait ensemble à environ 2.8 M € en fonctionnement, et 2.4 M€ en investissement, soit 5.3 € au total l'apport net de fiscalité et de participation des usagers étant de 1.7 M€, pour 3.5 M€ de recettes extérieures.

Ces budgets montrent à la fois l'ambition de la CCPM à répondre concrètement aux attentes en période de crise, tout en essayant d'être le plus rigoureux possible.

3° Point sur les bâtiments communautaires

Le débat est lancé autour de l'accueil de nouvelles activités. Il est rappelé que le rôle de la collectivité est d'aider à l'installation et à la pérennisation des porteurs de projet sur le territoire. Si cet effort n'est pas réalisé, ils iront ailleurs.

Il est par ailleurs acté qu'un moratoire sur les loyers de Slide contrôle soit réalisé en échange d'un travail sérieux sur l'avenir à donner à l'activité.

Par ailleurs, il est proposé qu'un nouveau contrat de bail soit rédigé avec M. et Mme Linders du domaine de la Velotte.

4° Préparation des travaux de voirie : maîtrise d'œuvre, calendrier des travaux

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre des services d'une assistance maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de voirie intercommunale.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000 €), de confier la mission correspondante à Nièvre Ingénierie au Conseil Général de la Nièvre.

Monsieur le Président présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 4200 € HT pour 60 heures à 70 € HT/€, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte de confier une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le programme de voirie intercommunale à Nièvre Ingénierie au Conseil Général de la Nièvre
- Donne pouvoir à M. le Président pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 4200 € HT pour 60 heures à 70 €/h.

5° Point sur les réhabilitations du SPANC

Des évolutions dans le service du SPANC sont à prévoir, notamment à la vue de la fin du contrat de travail du technicien.

Par ailleurs, les diagnostics suivent leurs cours et seront terminés prochainement.

6° Gestion des ressources humaines

Il est proposé qu'un stagiaire puisse être embauché au sein de la communauté de communes pour suivre les projets d'investissement.

Par ailleurs, des heures pourraient être proposées à Mme Agnès BAILLY, ce qui pose la question de la répartition de son temps de travail sur trois collectivités. Une nouvelle organisation pourrait émerger.

7° Questions diverses

MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE WEB TOURISTIQUE

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adhérer à la démarche lancée par l'agence de tourisme départementale afin de s'inscrire dans une stratégie de marketing territorial par le WEB.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président réaliser les démarches nécessaires.

CONTRAT D'ENTRETIEN SOCIETE KARCHER

Monsieur le Président propose d'accepter le contrat d'entretien avec la société Karcher d'un montant de 436 € HT pour un an.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer le contrat.

CONVENTION MISE A DISPOSITION MATERIEL POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Président propose à l'assemblée que le comité de développement gère le prêt des tentes, tables et grilles au profit des associations du canton.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président réaliser les démarches nécessaires.

AVENANTS CENTRE SOCIAL

Monsieur le Président propose d'accepter les avenants du centre social qui définissent le coût réel de la mise à disposition des animateurs en ce qui concerne la pause méridienne pour les communes de Brassy et Lormes pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer les deux avenants.

AVANCE SUR SUBVENTIONS

Compte tenu de la date un peu avancée à laquelle sera voté le budget communautaire, le président propose que pour les associations qui sont le plus en difficulté, une avance sur subvention puisse être votée, correspondant aux sommes suivantes et qui sera déduite du montant global alloué à l'association sur le budget 2013 :

- Festival de la chanson française : 2 500 €
- Office de tourisme intercommunal : 10 000 €
- Centre social : 20 000 €
- Compagnie du Globe : 2 000 €
- Clin d'œil : 2 000 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

ACQUISITION DE BACS DE TRI POUR EQUIPER LE MAIRIES

Monsieur le Président propose que la communauté de communes des Portes du Morvan puisse porter la dépense en ce qui concerne l'acquisition de bacs de tri permettant de récolter les piles, téléphones, ampoules et cartouches. La communauté de communes en achètera 10, la commande globale sera portée par le SIEEEN, les bacs seront commandés à l'ESAT de Montsauche les Settons.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.